



FOOT DEUX-SÈVRES HEBDO

N° 05 – Vendredi 15 septembre 2023

Coordonnées

Siège social et adresse postale :

23, Rue Pied de Fond
B.P. 18312
79043 NIORT CEDEX

Accueil :

Legé Annie
Mahaoudi Hakim
Poirault Jean-Luc
Laville Jean-Marc

Site officiel et E-mail :

<https://foot79.fff.fr>
district@foot79.fff.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 08 h 00 – 17 h 00
Le vendredi :
08 h 00 - 16 h 00 (d'Avril à octobre)
08 h 00 - 17 h 00 (de novembre à mars)

Réunions-Manifestations

Week-end des 16 et 17 septembre

- 1^{er} tour de la Coupe des Deux-Sèvres
- 3^{ème} tour de la Coupe de France
- 1^{er} tour de la Coupe Nouvelle Aquitaine
- 1^{er} tour du Festival u13
- Rentrée du Foot des u11

Judi 21 septembre 2023

- Commissions Sportive-Litiges
- Commission Discipline

Sommaire

Commissions Sportive Litiges et Contentieux	P 02
Commission des jeunes	P 05
Rentrée du foot U11	P 06
Festival Foot U13 Pitch.....	P 08
Nos Partenaires	P 12
Avis aux clubs	P 13
FMI : contourner l'alerte	P 14
Coupe des Deux-Sèvres 1 ^{er} tour	P 16
Barème disciplinaire 2023/2024	P 19



**APPLICATION FMI INDISPONIBLE SUR
LES NOUVELLES TABLETTES ANDROID ?**

Comment contourner le problème.



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du 14 septembre 2023

Procès-Verbal n° 05

Président : M. BAUDOUIN Gilles

Vice-Président : M. ROUGER Alain

Secrétaire : M. GODET Jean-Pierre

Membres : MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky

Excusés : M. GODET Jean-Marie

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les Membres des Commissions ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise
M. GODET Jean-Marie – RC Parthenay Viennay
M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
M. GAUVIN Francis - FC Haut Val de Sèvre 94
M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
M. PRUNIER Jacky – AM.S. Assais
M. ROUGER Alain – Av.S. Echiré St Gelais

Le Procès-verbal n° 04 du 07 Septembre 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 09/10 SEPTEMBRE 2023**RÉCLAMATIONS D'APRÈS MATCH****❖ Du club de Louzy****Match n°50509.1 Vrère St Léger de Montbrun (2) – Louzy Es (2)**

« Je soussigné DOS REIS Corentin, licence n° 1122463688, Capitaine du club de ES Louzy, formule des réserves d'après match sur la qualification et/ou la participation du joueurs MAINARD Simon Licence N° 2544369736 du club de Vrère St Léger De Montbrun, pour le motif suivant : ce joueur du club de Vrère St Léger De Montbrun est susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour

➤ Selon l'article 26 alinéa B - 2 des RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX – SAISON 2023-2024 de LFNA »

La Commission déclare la réclamation d'Après match, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs et des différents rapports constate :

1. Rapport de M. PILLOT Philippe Arbitre de la rencontre : Gati Foot (2) – Vrère (1) en championnat Départemental 3 poule B du 09/09/2023 à 20h00 qui confirme que le joueur MAINARD SIMON licence n° 2544369736 du club de Vrère n'a pas participé à la rencontre.

2. Rapport du club de Gati Foot qui confirme que le joueur n° 13 MAINARD SIMON licence n° 2544369736 du club de Vrère n'a pas participé à la rencontre. Gati Foot (2) – Vrère (1) en championnat Départemental 3 poule B du 09/09/2023 à 20h00.

Par conséquent, le joueur MAINARD SIMON licence n° 2544369736 du club de Vrère était régulièrement qualifié et pouvait prendre part à la rencontre citée en référence : **Vrère St Léger De M. (2) – Louzy Es (2) en Départemental 4 poule B du 10/09/2023.**

La Commission déclare la Réclamation d'Après matchs non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir, Vrère St Léger De M. (2) – Louzy Es (2) 2 - 1

S'agissant d'une erreur Administrative, les droits de réclamation d'Après Match ; soit 74 €, ne seront pas débités au club de L'Es Louzy.

❖ Du club de Buslaurs Thireuil**Match n°50378.1 Echiré St Gelais (3) – Buslaurs Thireuil (1)**

“ Je soussigné NEAU FLORIAN, capitaine de l'équipe de Buslaurs-Thireuil formule une réserve d'après-match sur la participation du joueur Emmanuel POIRAUDEAU, n°10 du club d'Echiré Saint-Gelais pour la raison que Mr POIRAUDEAU portait un bracelet électronique lors de l'opposition des deux équipes. »

Dossier transmis à la CDA.

MATCH ARRÊTÉ**Match n°26344136 Niort St florent (3) – Niort Souché (1) en D3 poule D.**

➤ Match arrêté à la 87^{ème} minute de jeu sur le score de 1 à 2 en faveur de Niort Souché, suite à un arrêt total de l'éclairage.

Dossier en instance.

FORFAITS**Amende de 42 €**

Match n°26394923 Celles Verrines (3) – Pays Mellois (3) en seniors D4 poule E ➤ **Pays Mellois 1er Forfait**

Match n° 26372815 St Amand S/Sèvre (2) – Cerizay (3) en seniors D4 poule A ➤ **St Amand sur Sèvre 1er Forfait**

Amende de 32 €

Match n°26622152 Niort ES 1919 (3) – Thouars foot (1) en seniors Futsal Brassage supérieur poule B ➤ **Thouars 1^{er} forfait**

COURRIERS

➤ De **Chatillon Pompaire**, concernant une demande d'entente avec l'équipe de Parthenay Portugais, pour leur équipe (3).

Pris note, accord de la Commission.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN



COMMISSIONS DES JEUNES

Procès-Verbal n° 04

COUPE GAMBARDELLA

Tour n°1 : samedi 23 septembre 2023

CAP AUNIS PTT	/	ECHIRE ST GELAIS	18 R2
LIGUGE	/	CELLES VERRINES	17 R2
LOUDUN	/	THOUARS	
VAL DE BOUTONNE	18 R2	LA ROCHELLE ES	
BRESSUIRE FC	18 R1	PARTHENAY VIENNAY	17 R2
ENTENTE FCPA-ESSC	18 D	DISSAY BEAUMONT	
NIORT ST LIGUAIRE	17 D1	GJ VAL DE VONNE	
GJ SUD POITIERS	/	NIORT CHAMOIS	18 R1
STE EANNE	17 D2	AIGREFEUILLE	
MONCOUTANT	18 D	VVM CHAUVIGNY	
CISSE	/	GJ NUEILLAUBIERS EVSABB	18 D
FC3C	17 D	GJ MONTASEVRES	
MONTMORILLON	/	GATIFOOT	18 R1
PERIGNY	/	NIORT ST FLORENT	18 R1
CHAMPDENIERS PAMPLIE	18 D	GJ BOUTONNAIS EN MELLOIS	17 D1
ES AFP	18 D	CHAURAY	18 R1
NAINTRE	/	GJ CŒUR DE BOCAGE	17 D1

CHAMPIONNATS U17 District

Vous trouverez ci-dessous la liste des rencontres reportées suite au tirage de la coupe GAMBARDELLA.

CHAMP.	RENCONTRES		date initiale	Report au
U 17 D1 A	ECHIRE ST GELAIS 2	FC3C	23 /09/23	21/10/23
	GJ CŒUR DE BOCAGE	GJ OREE DE L'AUTIZE	23 /09/23	21/10/23
U 17 D1 B	GJ BOUTONNAISEN MELLOIS	ENT. VDB LEZAY	23 /09/23	21/10/23
	GJ SUD DEUX-SEVRES	NIORT ST LIGUAIRE	23 /09/23	21/10/23
U 17 D2 B	GJ OREE DE L'AUTIZE 2	ENT. USPM STE EANNE	23 /09/23	21/10/23

CHAMPIONNAT U17 R2

CHAMP.	RENCONTRES		date initiale	Report au
U 17 R2	LE PALAIS / VIENNE	/	23 /09/23	Sans date
	GJ MONTASERES	/	23 /09/23	Sans date

Le secrétaire

Jean-Paul DENIAU


RDF U11 – Samedi 16 septembre 2023 – Liste des plateaux

Pour info : Niveau 1 (23 éq), Niveau 2 (33 éq), Niveau 3 (49 éq) = 105 éq

PLATEAU 1		PLATEAU 2		PLATEAU 3	
Chiché		Tuzelet Nueil		Airvault (Barret)	
A	FC BRESSUIRE 1	A	PAYS MAULEONAIS 1	A	GJ CŒUR DE BOCAGE 1
B	GJ CERIZAY IB 1	B	EVSABB NUEIL 1	B	GJ ST VARAUDAISE 1
C	FC3C 1	C	PAYS ARGENTONNAIS 1	C	THOUARS FOOT 79 2
D	CHICHE 1	D	FC BRESSUIRE 2	D	PAYS THENEZEEN 1
PLATEAU 4		PLATEAU 5		PLATEAU 6	
Le Tallud		St Aubin le Cloud		St Rémy	
A	THOUARS FOOT 79 1	A	MONCOUTANT 1	A	ECHIRE ST GELAIS 1
B	RC PARTHENAY VIENNAY 1	B	GATI FOOT 1	B	OREE AUTIZE 1
C	LE TALLUD 1	C	GJ CERIZAY IB 2	C	AFP 1
D	VASLEENNE 1	D	PAYS MAIXENTAIS 1	D	AVENIR 79 1
PLATEAU 7		PLATEAU 8		PLATEAU 9	
Chauray		Niort Souché		Secondigné / Belle	
A	FC CHAURAY 1	A	CHAMOIS NIORTAIS 1	A	PAYS MELLOIS 1
B	CELLES VERINNES 1	B	NIORT ST LIGUAIRE 1	B	BEAUVOIR / NIORT 1
C	PAYS NEO CRECHOIS 1	C	NIORT SOUCHE 1	C	FC BOUTONNAIS 1
D	CHAMOIS NIORTAIS 2	D	FC CHAURAY 2	D	VAL DE BOUTONNE 1
PLATEAU 10		PLATEAU 11		PLATEAU 12	
Grand Croix Niort		Frontenay Rohan Rohan		Cerizay (synthétique)	
A	NIORT ST FLORENT 1	A	VENISE VERTE 1	A	FC BRESSUIRE 3
B	US PEXINOIS 1	B	USF2S 1	B	PAYS MAULEONAIS 2
C	AFP 2	C	NIORT ST FLORENT 2	C	GJ CERIZAY IB 3
D		D		D	

PLATEAU 13		PLATEAU 14		PLATEAU 15	
Étusson		Moncoutant		Fors	
A	GJ CŒUR DE BOCAGE 2	A	MONCOUTANT 2	A	FC CHAURAY 3
B	PAYS MAULEONNAIS 3	B	GJ EVSABB NUEIL 2	B	NIORT SOUCHE 2
C	PAYS ARGENTONNAIS 2	C	FC BRESSUIRE 4	C	AFP 3
D	GJ EVSABB NUEIL 3	D	GJ CERIZAY IB 4	D	CHERVEUX 1
PLATEAU 16		PLATEAU 17		PLATEAU 18	
Ste Néomaye		Niort Massujat		Niort Gardoux	
A	CELLES VERINNES 2	A	NIORT ST FLORENT 3	A	VENISE VERTE 2
B	HAUT VAL DE SEVRE 1	B	NIORT ST LIGUAIRE 2	B	USF2S 2
C	CHERVEUX 2	C	VOUILLE 1	C	BEAUVOIR / NIORT 2
D	PAYS NEO CRECHOIS 3	D	AFP 4	D	BESSINES ASPTT 1
PLATEAU 19		PLATEAU 20		PLATEAU 21	
Pamplie		Courlay		Louzy	
A	VENISE VERTE 3	A	GJ CŒUR DE BOCAGE 3	A	ENE 79 1
B	NIORT ST FLORENT 4	B	FC3C 2	B	GJ ST VARAUDAISE 2
C	AVENIR 79 2	C	MONCOUTANT 3	C	CHICHE 2
D	CHAMPDENIERS P 2	D	RC PARTHENAY VIENNAIS 2	D	
PLATEAU 22		PLATEAU 23		PLATEAU 24	
Ste Radegonde		Verruyes		St Pompain	
A	ETSO 1	A	OREE AUTIZE 3	A	OREE AUTIZE 2
B	ENE 79 2	B	SUD GATINE 1	B	LE TALLUD 2
C	GJ ST VARAUDAISE 3	C	GATI FOOT 3	C	FC CHAURAY 4
D	ST CERBOUILLE 1	D	CHAMPDENIERS P 1	D	
PLATEAU 25		PLATEAU 26		PLATEAU 27	
Echiré		Lezay		Vouillé	
A	ECHIRE ST GELAIS 2	A	PAYS MAIXENTAIS 2	A	NIORT SOUCHE 3
B	RC PARTHENAY VIENNAIS 3	B	LEZAY 1	B	US PEXINOISE 2
C	GATI FOOT 2	C	PAYS MELLOIS 2	C	VOUILLE 2
D	VASLEENNE 2	D	PAYS NEO CRECHOIS 2	D	
PLATEAU 28					
Melleran					
A	FC BOUTONNAIS 2				
B	VAL DE BOUTONNE 2				
C	CELLES VERRINES 3				
D					

Le dossier complet de cette Rentrée du Foot u11 a été envoyé par mail à l'ensemble des clubs participants.



SAMEDI 16 SEPTEMBRE

ORGANISATION DU 1ER TOUR

□ Début des rencontres : **Début des rencontres à 13 heures 30.**

GRUPE A :

- Qualification des trois premiers de chaque plateau (30) pour le second tour du Festival U13 du 21 Octobre.
- Les autres équipes (10) seront reversées en coupe départementale

GRUPE B :

- Le vainqueur de chaque plateau (17) sera reversé en coupe départementale.
- Les autres équipes (50) seront reversées en challenge départemental.

N.B. : Les équipes engagées après la confection de ce document participeront au challenge départemental.

Taille des ballons : Les U13 ne peuvent utiliser que des ballons n° 4 (circonférence minimale 0.635 et maximale 0.660).

RÈGLEMENT :

Durée des rencontres :

- Plateau de 4 équipes □ 20 minutes (sans mi-temps).
- Plateau de 3 équipes □ 30 minutes (sans mi-temps).
- Match à deux équipes □ 60 minutes (deux fois 30 minutes).

Attribution des points :

Victoire = 4 points

Nul = 2 points

Défaite = 1 point

Classement :

- a) Aux points.
- b) Aux points du ou des matches joués entre les ex-æquo.
- c) Epreuve de jonglerie.

Liste des plateaux : voir feuilles ci-jointes. L'idée de faire arbitrer les jeunes par les jeunes est à présent lancée. Tous ceux qui supportent ce projet vous encouragent à le mettre en pratique dans la catégorie U13.

<i>Poules de 3 équipes</i>	<i>Poules de 4 équipes</i>
Match équipe A contre équipe B	Match équipe A contre équipe B
Perdant match 1 contre C	Match équipe C contre équipe D
Vainqueur match 1 contre C	Match équipe A contre équipe C
Match équipe B contre équipe D	
Match équipe A contre équipe D	
Match équipe B contre équipe C	

Avant le début des rencontres, il sera procédé à l'épreuve des jongleries, pour tous les joueurs. Dans chaque équipe, il ne sera retenu que les 8 meilleures performances pour obtenir le total qui pourra contribuer à départager les équipes en cas de match nul.

Jonglages contacts aux pieds et tête : 50 du pied droit au maximum, 50 du pied gauche au maximum et 50 contacts de la tête (2 essais par enfant). Sans utilisation des autres surfaces.



FESTIVAL U13 GROUPE A

Participation des équipes disputant les championnats de D1 et D2 (40 équipes).

1er TOUR du samedi 16 SEPTEMBRE (Tirage intégral).

➤ Début des rencontres à 13H30.

➤ 3 rencontres de 20MN. Epreuve des jongleries avant les rencontres.

PLATEAU 1		PLATEAU 2		PLATEAU 3	
Stade D'ALLONNE		Stade de CLESSE		Stade de MAZIERES EN GATINE	
A	GATIFOOT 1	A	GJ CŒUR DE BOCAGE 2	A	FC BOUTONNAIS 1
B	PAYS NEO CRECHOIS 1	B	VAL DE BOUTONNE 1	B	PAYS ARGENTONNAIS 1
C	CHERVEUX 1	C	OREE DE L'AUTIZE 1	C	SUD GATINE 1
D	THOUARS 1	D	GJ CERIZAY IB 1	D	NIORT SOUCHE 1

PLATEAU 4		PLATEAU 5		PLATEAU 6	
Stade de FORS		Stade de LA FERRIERE		Stade de la MINERAIE NIORT	
A	NIORT ST FLORENT 1	A	NIORT CHAMOIS 1	A	MONCOUTANT 1
B	GJ AFP 1	B	ES PEXINOISE 1	B	CHAURAY 1
C	LE TALLUD 1	C	ECHIRE ST GELAIS 1	C	GJ PAYS MAULEONNAIS 1
D	NIORT ST LIGUAIRE 1	D	PAYS THENEZEEN 1	D	NIORT CHAMOIS 2

PLATEAU 7		PLATEAU 8		PLATEAU 9	
Stade Veillon ST MAIXENT L'ECOLE		Parthenay stade des Grippeaux		Stade de COULON	
A	BRESSUIRE 1	A	GJ CŒUR DE BOCAGE 1	A	VENISE-VERTE 1
B	GJ ST VARAUDAISE 1	B	BRESSUIRE 2	B	GJ EVSABB FCN 1
C	FC3C 1	C	NIORT ST FLORENT 2	C	PAYS MELLOIS 1
D	USPM STE EANNE 1	D	PARTHENAY VIENNAY 1	D	GJ ENE 1

PLATEAU 10	
Stade de BEAUVOIR A 10H30	
A	BEAUVOIR 1
B	GJ SUD DEUX-SEVRES 1
C	THOUARS 2
D	CELLES VERRINES 1

➤ Qualification des 3 premiers de chaque plateau (30) pour le second tour du 21 OCTOBRE.

➤ Les autres équipes (10) seront reversées en coupe départementale.

FESTIVAL U13 GROUPE B

Participation des équipes disputant les championnats de 3^{ème} et 4^{ème} Division.

Début des rencontres à 13H30

- Epreuve des jongleries avant les rencontres.
- Plateaux de 4 équipes = 3 rencontres de 20 minutes.
- Plateau de 3 équipes = 2 rencontres de 30 minutes.

PLATEAU 11 STADE DE CERSAY		PLATEAU 12 STADE DE TERVES		PLATEAU 13 Synthétique R.GIRAUDO CERIZAY	
A	PAYS ARGENTONNAIS 2	A	GJ EVSABB FCN 3	A	BRESSUIRE 4
B	GJ EVSABB FCN 4	B	GJ CERIZAY IB 5	B	GJ CERIZAY IB 2
C	ST CERBOUILLE 1	C	BRESSUIRE 3	C	MONCOUTANT 3
D	GJ ETSO 1	D	GJ PAYS MAULEONNAIS 2	D	GATIFOOT 3

PLATEAU 14 TUZELET NUEL LES AUBIERS SYNTETIQUE		PLATEAU 15 STADE DE VRERE		PLATEAU 16 STADE DE ST JEAN DE THOUARS	
A	GJ EVSABB FCN 2	A	FC3C 2	A	PARTHENAY V 2
	GJ CERIZAY IB 3	B	PARTHENAY V.3	B	THOUARS 3
C	GJ CŒUR DE BOCAGE 3	C	GJ CERIZAY IB 4	C	GJ ETSO 2
D	FC3C 3	D	GJ ENE 2	D	GJ ST VARAUDAISE 2

PLATEAU 17 STADE DES MOUTIERS S/CHANTEMERLE		PLATEAU 18 F. BRECHOIRE LE TALLUD		PLATEAU 19 STADE DE SECONDIGNE / BELLE	
A	MONCOUTANT 2	A	SUD GATINE 2	A	CHAURAY 3
B	OREE AUTIZE 2	B	LE TALLUD 2	B	VENISE-VERTE 3
C	GATIFOOT 2	C	PAYS THENEZEEN 2	C	GJ SUD DEUX-SEVRES 2
D	BRESSUIRE 5	D	CHERVEUX 2	D	VAL DE BOUTONNE 4

PLATEAU 20 ANNEXE ST LIGUAIRE		PLATEAU 21 STADE DE PAMPLIE		PLATEAU 22 STADE DE ST REMY	
A	N. ST LIGUAIRE 2	A	CHAURAY 2	A	ECHIRE ST GELAIS 2
B	PEXINOISE 3	B	N ST FLORENT 3	B	CELLES VERRINES 3
C	AVENIR 79 1	C	ECHIRE ST GELAIS 3	C	PEXINOISE 2
D	N ST FLORENT 4	D	CHAMPDEPAMPLIE 1	D	AVENIR 79 2

PLATEAU 23 STADE DE FRONTENAY R.R. A 10H30		PLATEAU 24 STADE DE STE NEOMAYE		PLATEAU 25 PARC DES SPORTS LEZAY	
A	VENISE-VERTE 2	A	HT VAL DE SEVRE 2	A	VAL DE BOUTONNE 3
B	CHAURAY 4	B	VASLES 1	B	LEZAY 1
C	GJ SUD DEUX-SEVRES 3	C	USPM STE EANNE 2	C	HT VAL DE SEVRE 1
D	BEAUVOIR 2	D	PAYS NEO CRECHOIS 2	D	GJ AFP 2

PLATEAU 26 STADE DES GARDOUX NIORT		PLATEAU 27 STADE DU Pinier 2 MELLE	
A	CELLES VERRINES 2	A	VAL DE BOUTONNE 2
B	BESSINES PTT 1	B	PAYS MELLOIS 2
C	VOUILLE 1	C	USPM STE EANNE 3
D	NIORT CHAMOIS 3	D	FC BOUTONNAIS 2

👉 **Qualification du premier de chaque plateau pour la coupe départementale (17).**

👉 **Les autres équipes seront reversées en Challenge (50).**

NOS PARTENAIRES



AVIS AUX CLUBS

Intersport France soutient la pratique et le pouvoir d'achat des licencié(e)s de la LFNA !

Dans le cadre du partenariat avec la FFF et la LFNA, la LFNA accompagne la rentrée sportive des pratiquant(e)s licencié(e)s avec une offre de -30% sur les produits football.

Tous les licencié(e)s ayant accepté de recevoir des offres commerciales de la part des partenaires de la FFF recevront dans les prochains jours un email dédié leur permettant de bénéficier de cette réduction exclusive dans nos magasins et sur intersport.fr.



DISTRIBUTEUR OFFICIEL

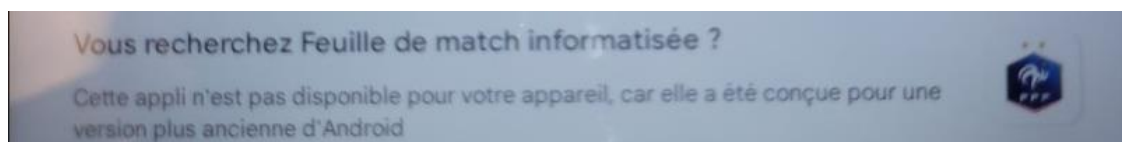
-30%
sur le rayon football*

OFFRE EXCLUSIVE

réservée aux licenciés de la FFF
du 11 au 24 septembre

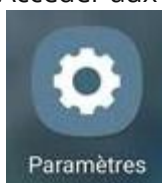


Si votre club rencontre un souci pour installer l'application FMI sur des nouvelles tablettes ANDROID et que celle-ci n'est pas proposée dans le PlayStore, avec le message suivant :



Voici le process de contournement pour installer l'application FMI :

- Accéder aux « Paramètres » de la tablette



- Accéder aux « Applications »
- Paramètres Avancés
- Accès spécifiques
- Installation d'applis inconnues
- Chrome
- Autoriser cette source

Ensuite :

- Télécharger l'APK à cette adresse :

<https://d.apkpure.com/b/APK/com.umanis.cordova.feuillematch?version=latest>

Et l'application FMI est installée.

Tirage du 3^{ème} Tour : Entrée des N3 !



COUPE DE FRANCE

ÉDITION 23-24

Samedi 16 Septembre

<u>PARTHENAY VIENNAIS</u>	VS	ST SAVIN ST GERMAIN
<u>PAYS NÉO-CRÉCHOIS</u>	VS	AVAILLES EN CHATELLERAULT
<u>THOUARS FOOT</u>	VS	RETHAIS FC

Dimanche 17 septembre

<u>BEAUVOIR S/NIORT</u>	VS	POITIERS STADE
<u>PAYS MELLOIS AS</u>	VS	NIEUIL L'ESPOIR
<u>VICQ S/ GARTEMPE</u>	VS	NUEILLAUBIERS FC
<u>LA ROCHELLE ACS</u>	VS	FRONTENAY ST SYMPH.
<u>MIGNALOUX BEAUVOIR</u>	VS	CHAURAY FC
<u>CLUSSAIS LA POMMERAIE</u>	VS	LA ROCHELLE ES
<u>LE TALLUD EVEIL</u>	VS	NIORT ST LIGUAIRE 1
<u>FC3C</u>	VS	BIARD FC
<u>MONCOUTANT SA</u>	VS	ETOILE MARITIME
<u>SUD GATINE FC</u>	VS	VOUNEUIL BERUGES FC
<u>L'ABSIE LARGEASSE</u>	VS	BRESSUIRE FC
<u>ST VARENT PIERREGEAY</u>	VS	ST CERBOUILLE
<u>AVENIR 79 FC</u>	VS	INTERBOCAGE
<u>THURÉ BESSE</u>	VS	ECHIRÉ ST GELAIS
<u>LA ROCHELLE PORTUGAIS</u>	VS	AIRVO ST JOUIN
<u>ST SAUVEUR 79 US</u>	VS	AUBINRORTHAIS





COUPE DES DEUX-SÈVRES

tirage du 1er tour

Dimanche 17 Septembre 2023

Avenir 79 (2) VS Niort St Florent (3)

Niort St Liguairre (3) VS Pays Mellois (2)

Genneton (1) VS Vrines FC (2)

Viennay Gâtine FC (1) VS Vouillé (2)

St Martin du Fouilloux (1) VS Celles Verrines (2)

Neuvy Bouin (1) VS Montravers (1)

Limalonges (1) VS Paludéen FC (1)

Chenay Chey Sepvret (1) VS Marigny (1)

FC du Thouet (1) VS Amailloux (1)

Fomperron Ménigoute (1) VS Rom (1)

Sauzéen USA (1) VS Niort Clou Bouchet (1)

Aubinrorthais (2) VS Interbocage (2)



COUPE GAMBARDELLA

Tour 1 - Saison 2023 / 2024

Samedi 23 Septembre 2023

ENT. FCPA/ESCC	⚡	GJ DISSAY BEAUMONT
NAINTRÉ CS	⚡	GJ COEUR DE BOCAGE
CISSÉ US	⚡	GJ NUEILLAUBIERS EVSABB
LOUDUN FC	⚡	THOUARS FOOT
MONCOUTANT SA	⚡	GJ CHAUVIGNY VVM
BRESSUIRE FC	⚡	PARTHENAY VIENNAY RC
FC3C	⚡	GJ MONTASEVRES
MONTMORILLON UES	⚡	GATI FOOT
VAL DE BOUTONNE	⚡	LA ROCHELLE ES
CHAMPDENIERS PAMPLIE	⚡	GJBM
PERIGNY FC	⚡	NIORT ST FLORENT UA
ES A.F.P.	⚡	CHAURAY FC
LIGUGÉ	⚡	CELLES VERRINES ES
CAP AUNIS ASPTT	⚡	ECHIRE ST GELAIS AS
STE EANNE	⚡	AIGREFEUILLE
NIORT ST LIGUAIRE OL	⚡	GJ VAL DE VONNE
ESPOIR SUD POITIERS	⚡	NIORT CHAMOIS FC




COUPE NOUVELLE-AQUITAINE

Tour 1 - Saison 2023 / 2024

Samedi 16 Septembre 2023

PÉRIGNÉ AS (D3)	VS	MARENNES (R3)
CABARIOT AISE (D1)	VS	BRULAIN (D2)
VASLEENNE (D3)	VS	COLOMBIERS (D3)
L'ENVIGNÉ	VS	PAYS DE L'OUIN (D1)
LES 3 MOUTIERS (D4)	VS	PAYS ARGENTONNAIS (D2)
CENON VOUNEUIL (D4)	VS	VERGENTONNAISE US (D3)
LUSIGNAN (D3)	VS	PAYS MAIXENTAIS (D1)

Dimanche 17 Septembre 2023

ANTENNE UC (D4)	VS	BOUTONNAIS FC (D2)
ARGENT. ANGER. P. G. (D3)	VS	VAL DE BOUTONNE (D2)
CROUIN FC (D4)	VS	ST ROMANS LES MELLE (D4)
LUTAIZIEN OIRON (D4)	VS	BRESSUIRE MAHORAIS (D4)
ST LÉGER MONTBRI. (D3)	VS	VRINES FC (R3)
LOUZY ES (D3)	VS	ST AMAND SUR SEVRE (D3)
CERNAY L'ENVIGNE (D3)	VS	BRESSUIRE COMORIENS (D2)
OUZILLY (D4)	VS	MAUZÉ RIGNÉ (D4)
COULONGES THOUARS. (D2)	VS	PLEUMARTIN (D3)




COUPE NOUVELLE-AQUITAINE

Tour 1 - Saison 2023 / 2024

Dimanche 17 Septembre 2023

VRERE ST LÉGER DE M. (D3)	VS	BRION US 79 (D3)
BRESSUIRE CLNC (D3)	VS	NORD VIENNE (D2)
ST JEAN MISSÉ FC (D3)	VS	ST AUBIN LE CLOUD (D1)
CISSÉ US (D4)	VS	VOULMENTIN ST AUBIN (D3)
JAUNAY MARIGNY (D2)	VS	BUSLAURS THIREUIL (D3)
ASSAIS AS (D5)	VS	FAYENOIRTERRE (D3)
BOISMÉ CLESSÉ (D4)	VS	BEAULIEU BREUIL (D2)
CERIZAY PORTUGAIS (D2)	VS	TERVES ESP (D2)
BREUIL BERNARD (D4)	VS	PAYS THÉNEZÉEN (D2)
CLAZAY BOCAGE (D3)	VS	CERIZAY CO (R3)
COUSSAY LES BOIS (D3)	VS	GATI FOOT (D1)
QUINCAY (D3)	VS	CHATILLON SUR T. (D3)
PARTHENAY PORTUGAIS (D4)	VS	CHICHÉ FC (D3)
LEZAY US (D3)	VS	ELAN CHARENTAIS (D3)
POITIERS GIBAUDERIE (D3)	VS	AUTIZE FC (R3)




COUPE NOUVELLE-AQUITAINE

Tour 1 - Saison 2023 / 2024

Dimanche 17 Septembre 2023

CHAMPAGNE MOUTON (D4)	VS	CELLES VERRINES (R3)
VOUILLE STADE (R3)	VS	NOUAILLÉ (R3)
LAVOUX LINIERS (D4)	VS	CERVEUX AR (D3)
STE OUVENNE (D4)	VS	MAUZÉ SUR MIGNON (D2)
HAUT VAL DE SÈVRE FC (D3)	VS	LIGUGÉ (R2)
AUGÉ AZAY LE BRULE (D4)	VS	ENT. AFP (D1)
SÈVRES ANXAUMONT (D2)	VS	CHAMPDENIERS PAMP. (D3)
JARDRES (D4)	VS	EXOUDUN AS (D4)
NIORT SOUCHÉEN SA (D3)	VS	FONTAINE LE COMTE FC (R3)
AIGONDIGNÉ FC (D4)	VS	STE EANNE FC (D5)
BESSINES ASPTT (D3)	VS	VENISE VERTE FC (D2)
BONNES 86 ES (D5)	VS	EXIREUIL (D3)
PLAINE GATINE FC (D4)	VS	NIORT PEXINOISE (D4)



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

REGLEMENT DISCIPLINAIRE SAISON 2023 / 2024

PREAMBULE

Les sanctions disciplinaires sont prévues par l'annexe 2 des règlements généraux de la Fédération Française de Football. Par le présent barème, la commission de discipline du district de football des Deux-Sèvres précise notamment les sanctions financières applicables pour les compétitions départementales.

La commission de discipline et la commission d'appel de discipline sont souveraines dans le prononcé de leur décision. Chacune d'elles apprécie, en fonction des circonstances de l'espèce, l'opportunité de prononcer une ou plusieurs de ces sanctions disciplinaires et en déterminant la nature ainsi que le quantum.

Ce présent règlement disciplinaire est donc un CURSEUR de sanctions et d'amendes qui peuvent varier en fonction du rapport de l'arbitre et bien sûr de celui du (des) licenciés ou du (des clubs) concerné(s). Ainsi, toute sanction peut être majorée ou minorée en fonction des éléments communiqués à l'organe disciplinaire.

Par ailleurs, chaque organe disciplinaire n'étant pas lié par le motif d'exclusion retenu par l'arbitre, il est important pour toute personne exclue et/ou faisant l'objet d'un rapport d'un arbitre d'adresser au District 79, dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre, ses observations écrites et/ou de solliciter une audition devant la commission de discipline.

MODALITES D'EXECUTION DES SANCTIONS

Tout **licencié** exclu à l'occasion d'un match de compétition officielle par décision de l'arbitre est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant. Jusqu'au prononcé définitif, des mesures conservatoires de suspension peuvent être également prononcées par la commission de discipline.

NOTIONS IMPORTANTES

Certaines notions importantes sont à connaître puisqu'elles ont une incidence directe sur le prononcé des sanctions.

- La notion « **d'action de jeu** » est considérée avant que le jeu ne soit arrêté par l'arbitre et dans l'immédiateté du coup de sifflet ;
- La notion « **hors action de jeu** » s'entend lorsque le jeu arrêté par l'arbitre ou lorsque que l'incident se passe dans un autre coin du terrain alors que le ballon est en jeu.
- La notion « **en dehors de la rencontre** » se présente dans deux cas de figure :
 - ↳ Les licenciés des clubs concernés sont dans l'enceinte sportive le jour de la rencontre. La notion « en dehors de la rencontre » est considérée aussitôt le coup de sifflet final de l'arbitre, ce qui ne l'empêche pas de sanctionner d'un avertissement ou d'une exclusion, un joueur se trouvant encore sur l'aire de jeu, délimitée par les rambardes de sécurité.
 - ↳ Les licenciés des clubs concernés ne sont pas dans l'enceinte sportive. La notion « en dehors de la rencontre » peut s'étendre à tout incident grave pouvant être rattaché à cette rencontre ou portant atteinte au football et notamment à ses instances officielles. Ces incidents peuvent être commis par tout moyen notamment via les réseaux sociaux ou tout support de communication.

L'APPEL

Tout club peut faire appel auprès de l'organe disciplinaire d'appel, d'une décision de la commission de discipline, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision.

Le montant des frais de procédure (frais de dossier + frais de déplacement) sera prélevé aux clubs lorsque la sanction est confirmée.

BAREME DE REFERENCE

ARTICLE 1 : FAUTE PASSIBLE D'UNE EXCLUSION SUITE A 2 AVERTISSEMENTS DANS LA RENCONTRE

- 1 match de suspension (l'automatique)

ARTICLE 2 : ANEANTISSEMENT D'UNE OCCASION DE BUT

- 2 matchs de suspension

ARTICLE 3 : FAUTE GROSSIERE

- 3 matchs de suspension

Si cette faute occasionne une blessure, observée par l'arbitre, le joueur fautif est passible de l'une des sanctions figurant à l'article 13 du présent barème

ARTICLE 4 : COMPORTEMENT EXCESSIF / DEPLACE (GESTES – PROPOS)

JOUEUR

Rencontre	1 match de suspension (automatique)
Hors rencontre	2 matchs de suspension

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

Rencontre	2 matchs de suspension
Hors rencontre	3 matchs de suspension

ARTICLE 5 : COMPORTEMENT BLESSANT

JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre	2 matchs de suspension	+	17 € d'amende	
		Hors rencontre	3 matchs de suspension	+	17 € d'amende	
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	1 match de suspension (automatique)			
		Hors rencontre	2 matchs de suspension			

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	3 matchs de suspension	+	20 € d'amende
		Hors rencontre	4 matchs de suspension	+	20 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	2 matchs de suspension		
		Hors rencontre	3 matchs de suspension		

ARTICLE 6 : COMPORTEMENT GROSSIER / INJURIEUX**JOUEUR**

VICTIME	Officiel	Rencontre	4 matchs de suspension	+	20 € d'amende
		Hors rencontre	5 matchs de suspension	+	20 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	3 matchs de suspension		
		Hors rencontre	4 matchs de suspension		

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	8 matchs de suspension	+	40 € d'amende
		Hors rencontre	12 matchs de suspension	+	40 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	4 matchs de suspension		
		Hors rencontre	8 matchs de suspension		

ARTICLE 7 : COMPORTEMENT OBSCENE**JOUEUR**

VICTIME	Officiel	Rencontre	4 matchs de suspension	+	40 € d'amende
		Hors rencontre	5 matchs de suspension	+	40 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	3 matchs de suspension		
		Hors rencontre	4 matchs de suspension		

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	3 mois de suspension	+	50 € d'amende	
		Hors rencontre	4 mois de suspension	+	50 € d'amende	
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	10 matchs de suspension			
		Hors rencontre	3 mois de suspension			

ARTICLE 8 : COMPORTEMENT INTIMIDANT / MENAÇANT**JOUEUR**

VICTIME	Officiel	Rencontre	10 matchs de suspension	+	60 € d'amende	
		Hors rencontre	15 matchs de suspension	+	60 € d'amende	
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	4 matchs de suspension			
		Hors rencontre	6 matchs de suspension			

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	7 mois de suspension	+	100 € d'amende	
		Hors rencontre	9 mois de suspension	+	100 € d'amende	
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	14 matchs de suspension			
		Hors rencontre	5 mois de suspension			

ARTICLE 9 : COMPORTEMENT RACISTE / DISCRIMINATOIRE**JOUEUR**

Quelle que soit la victime	10 matchs de suspension	+	100 € d'amende
----------------------------	-------------------------	---	-------------------

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

Quelle que soit la victime	5 mois de suspension	+	100 € d'amende
----------------------------	----------------------	---	-------------------

ARTICLE 10 : BOUSCULADE VOLONTAIRE**JOUEUR**

VICTIME	Officiel	Rencontre	1 an de suspension	+	100 € d'amende	
		Hors rencontre	2 ans de suspension	+	100 € d'amende	
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	5 matchs de suspension			
		Hors rencontre	7 matchs de suspension			

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	15 mois de suspension	+	120 € d'amende	
		Hors rencontre	30 mois de suspension	+	120 € d'amende	
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	12 matchs de suspension			
		Hors rencontre	4 mois de suspension			

ARTICLE 11 : TENTATIVE DE BRUTALITE / TENTATIVE DE COUP**JOUEUR**

VICTIME	Officiel	Rencontre	1 an de suspension	+	100 € d'amende	
		Hors rencontre	30 mois de suspension	+	100 € d'amende	
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	6 matchs de suspension			
		Hors rencontre	8 matchs de suspension			

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	18 mois de suspension	+	120 € d'amende	
		Hors rencontre	3 ans de suspension	+	120 € d'amende	
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	4 mois de suspension			
		Hors rencontre	6 mois de suspension			

ARTICLE 12 : CRACHAT**JOUEUR**

VICTIME	Officiel	Rencontre	1 an de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre	30 mois de suspension	+	100 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	6 matchs de suspension	+	75 € d'amende
		Hors rencontre	8 matchs de suspension	+	75 € d'amende

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	18 mois de suspension	+	120 € d'amende
		Hors rencontre	3 ans de suspension	+	120 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	4 mois de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre	6 mois de suspension	+	100 € d'amende

ARTICLE 13.1 : ACTE DE BRUTALITE / COUP SANS BLESSURE OU AVEC BLESSURE UNIQUEMENT OBSERVEE PAR L'ARBITRE**JOUEUR**

VICTIME	Officiel	Rencontre	4 ans de suspension	+	150 € d'amende	
		Hors rencontre	6 ans de suspension	+	150 € d'amende	
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	Action de jeu	4 matchs de suspension	/	
			Hors action de jeu	7 matchs de suspension	+	50 € d'amende
		Hors rencontre		10 matchs de suspension	+	100 € d'amende

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	6 ans de suspension	+	200 € d'amende
		Hors rencontre	8 ans de suspension	+	200 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	6 mois de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre	1 an de suspension	+	100 € d'amende

ARTICLE 13.2 : ACTE DE BRUTALITE / COUP AVEC BLESSURE DUMENT CONSTATEE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL

JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre		6 ans de suspension	+	200 € d'amende
		Hors rencontre		10 ans de suspension	+	200 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	Action de jeu	5 matchs de suspension	+	50 € d'amende
			Hors action de jeu	8 matchs de suspension	+	80 € d'amende
		Hors rencontre		12 matchs de suspension	+	100 € d'amende

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre		8 ans de suspension	+	250 € d'amende
		Hors rencontre		12 ans de suspension	+	250 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre		9 mois de suspension	+	150 € d'amende
		Hors rencontre		18 mois de suspension	+	200 € d'amende

ARTICLE 13.3 : ACTE DE BRUTALITE / COUP AVEC BLESSURE DUMENT CONSTATEE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL, ENTRAINANT UNE ITT INFERIEURE OU EGALE A 8 JOURS

JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre		14 ans de suspension	+	200 € d'amende
		Hors rencontre		18 ans de suspension	+	200 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	Action de jeu	9 matchs de suspension	+	50 € d'amende
			Hors action de jeu	1 an de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre		2 ans de suspension	+	150 € d'amende

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	16 ans de suspension	+	250 € d'amende
		Hors rencontre	20 ans de suspension	+	250 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	2 ans de suspension	+	200 € d'amende
		Hors rencontre	4 ans de suspension	+	200 € d'amende

ARTICLE 13.4 : ACTE DE BRUTALITE / COUP AVEC BLESSURE DUMENT CONSTATEE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL, ENTRAINANT UNE ITT SUPERIEURE A 8 JOURS**JOUEUR**

VICTIME	Officiel	Rencontre	18 ans de suspension	+	250 € d'amende	
		Hors rencontre	26 ans de suspension	+	250 € d'amende	
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	Action de jeu	15 matchs de suspension	+	100 € d'amende
			Hors action de jeu	3 ans de suspension	+	150 € d'amende
		Hors rencontre		5 ans de suspension	+	200 € d'amende

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	20 ans de suspension	+	300 € d'amende
		Hors rencontre	30 ans de suspension	+	300 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	5 ans de suspension	+	250 € d'amende
		Hors rencontre	7 ans de suspension	+	250 € d'amende



Pour les chapitres 9 à 13 ci-avant, l'infraction commise par un licencié peut également entraîner pour son club une ou plusieurs sanctions (retrait de points au classement, mise hors compétition, rétrogradation, interdiction d'accession, etc.).